Élèves nés à l'étranger

Lors d'une première inscription, une preuve d'identité de l'enfant **ET** du parent devront être présentées.

Preuves d'identité acceptées

- Acte de naissance (incluant les noms et prénoms des parents)
- Acte de naissance ou carte d'identité nationale pour une personne née ailleurs qu'au Québec
- Certificat ou carte de citoyenneté canadienne
- Carte de confirmation de résidence permanente
- Certificat du jugement d'adoption
- Confirmation d'un jugement d'adoption